

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2017	N° 2017-687

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 novembre 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	<i>N° 2017-687</i>

Saint-Médard-en-Jalles - OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Bordeaux Aéroparc - Opération Galaxie 4 - Bilan de la concertation et confirmation de décision de faire

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Rappel du contexte du projet

Bordeaux Métropole mène une politique de développement économique visant à atteindre pour l'agglomération millionnaire 450.000 emplois à l'horizon 2030, soit 350.000 emplois à maintenir et environ 100.000 emplois à créer.

L'un des principaux pôles d'activités et d'emplois métropolitains est l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc, qui rassemble d'ores et déjà près de 40.000 emplois sur 2.500 ha.

L'industrie aéronautique/spatial/défense (environ 1/3 de l'emploi de la zone) donne à ce territoire une identité économique forte et les développements récents des grands groupes (notamment Thalès, Dassault, Safran) lui confèrent une visibilité toute particulière.

Ces quartiers d'activités et d'emplois aéroportuaires se distinguent également par leur potentiel d'accueil de 10 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030, qui confirme leur dimension stratégique pour la Métropole bordelaise.

Afin de concrétiser sa stratégie de développement de l'activité et de l'emploi dans la métropole et plus particulièrement au sein de l'OIM Bordeaux Aéroparc, et pour pallier le manque de foncier aménagé disponible sur ce secteur, Bordeaux Métropole souhaite développer une nouvelle offre foncière et immobilière à destination des entreprises sur ce secteur.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet d'aménagement d'une zone d'activités dit « Galaxie 4 » sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles, qui compte parmi les sites d'aménagement prioritaires de l'OIM Bordeaux Aéroparc.

Les parcelles concernées par le projet d'aménagement de la zone d'activités appartiennent à la commune de Saint-Médard-en-Jalles et sont situées en bordure ouest de l'avenue de Capeyron (route départementale n°211) dans la continuité des opérations dites Galaxie 1, 2 et 3.

Le territoire de projet couvre une surface d'environ 6 hectares.

L'organisation, sur ce projet de zone d'activité économique, d'une concertation au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme a été décidée par délibération du Conseil métropolitain du 19 mai 2017. Il a été décidé de faire porter la concertation sur l'ensemble des composantes du projet d'aménagement, et pas seulement sur les équipements entrant dans le champ d'application de la concertation obligatoire stricto sensu, pour une parfaite information des personnes intéressées.

2. Les objectifs du projet ayant fait l'objet de la concertation

Le projet « Galaxie 4 » a pour ambition l'aménagement de terrains à vocation économique. Il est souhaité que les terrains soient destinés prioritairement, mais non exclusivement, aux entreprises de la filière aéronautique. Les typologies développées seront variées afin de répondre aux besoins des entreprises visées.

Ainsi, la déclinaison de cette ambition à travers des objectifs a été formalisée par la délibération précitée du 19 mai 2017. Ces objectifs sont :

- Concevoir un aménagement flexible, adapté et adaptable aux besoins des futures entreprises qui s'installeront sur la zone d'activité,
- Répondre aux besoins de création de locaux d'activités durables et de qualité,
- Maîtriser le coût global de l'aménagement des espaces publics,
- Veiller à l'intégration urbaine, architecturale et paysagère du projet en cohérence avec son milieu environnemental,
- Prendre en compte les enjeux environnementaux propres au site

3. Concertation

3.1 – Le déroulement de la concertation

Par délibération n°2017/277 du 19 mai 2017 précitée, le Conseil métropolitain a décidé de l'ouverture et des modalités de la concertation règlementée concernant le projet d'aménagement de zone d'activité économique dit Galaxie 4.

La concertation s'est tenue du 12 juin 2017 au 15 septembre 2017.

Pour informer le public de l'ouverture de la concertation, la délibération n°2017/277 du 19 mai 2017 a été affichée en mairie de Saint-Médard-en-Jalles ainsi qu'au Pôle territorial ouest de la Métropole. De plus, un avis annonçant l'ouverture de la concertation a été publié dans le journal Sud-Ouest en date du 23 mai 2017. Cet avis a également été mis en ligne, à la même date, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole

Un avis annonçant la clôture de la concertation a été publié dans le journal Sud-Ouest ainsi que sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole le 29 août 2017.

Conformément à la délibération du 19 mai 2017, l'information du public a pris la forme :

- du dépôt en mairie de Saint-Médard-en-Jalles et dans les locaux de la Métropole (Pôle territorial ouest, Direction du développement et de l'aménagement), d'un dossier composé d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis, d'un plan de situation et du périmètre du projet,
- de l'insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr>),
- la tenue d'une réunion publique de présentation du projet et des études préliminaires qui s'est tenue le 8 septembre 2017,
- Une insertion réalisée dans le « Journal de Bordeaux Métropole n° 40 » informant les lecteurs des concertations en cours et notamment celle portant sur le site Galaxie 4.

Le dossier de présentation a été complété le 8 septembre 2017 par les premiers éléments synthétiques des études préliminaires engagées. Le versement de cette pièce au dossier de concertation a fait l'objet d'un affichage en mairie de Saint-Médard-en-Jalles et au Pôle territorial ouest de la Métropole ainsi que sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Le public était mis en mesure de contribuer

- sur les registres « papier » annexés aux dossiers de présentation précités qui permettaient au public de consigner ses observations
- par la mise en place de pages dédiées permettant de recueillir les avis et observations du public directement sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole
- lors de la réunion publique du 8 septembre précitée,

La réunion publique de présentation de l'étude préliminaire qui s'est tenue le 8 septembre 2017 a rassemblé environ 25 personnes dont une majorité de représentants d'entreprises riveraines.

Le public avait été informé de la tenue de cette réunion par plusieurs médias :

- la publication sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole
- pour les entreprises riveraines du projet, par l'envoi d'invitations par courriel et par appel téléphonique

Elle avait pour objet de présenter et d'échanger sur le projet, ses objectifs et son parti d'aménagement. Un compte rendu de cette réunion publique est annexé à la présente délibération.

3.2 – Le bilan de la concertation

Un bilan détaillé de la concertation est joint en annexe.

Il en ressort :

- qu'aucune contribution n'a été déposée par le public dans les registres mis à disposition en mairie de Saint-Médard-en-Jalles et au Pôle territorial ouest de la Métropole,
- que 3 avis ont été exprimés sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole
- que les contributions ou remarques formulées lors de la réunion publique ont porté sur les thématiques suivantes :
 - ✓ l'expression d'un intérêt pour l'acquisition de terrains sur l'opération Galaxie 4 par certains entrepreneurs présents dans l'auditoire ; certains n'étant pas de la filière aéronautique, spatiale ou défense s'interrogent sur la possibilité de se positionner tout de même.
 - ✓ Des interrogations sur le niveau de contraintes qui sera exigé des constructeurs sur la zone Galaxie 4. Bordeaux Métropole précise que toute la latitude est laissée aux entrepreneurs pour recourir au maître d'œuvre de leur choix ; charge à ce dernier de respecter le futur cahier des charges qui sera rédigé pour la cession des lots (prescriptions environnementales, architecturales...)
 - ✓ Des interrogations sur le coût du foncier cédé
 - ✓ Des interrogations sur le niveau du débit internet qui sera proposé (fibre)
 - ✓ Les incidences du projet sur l'offre de stationnement et la possible mutualisation des places avec Galaxie 2, 3 et ce nouveau programme.

Le bilan de la concertation détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, réunion publique).

Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune et la manière dont les contributions ont orienté la conception de l'aménagement.

Eu égard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune, aux études complémentaires à mener (étude de stationnement) et aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération selon les caractéristiques proposées à savoir notamment la prise en compte du contexte environnemental (évitement d'une grande partie de la zone humide), la proposition de lots d'activités flexibles permettant de répondre au plus près des attentes des industriels...

La poursuite des études conduira à caler le coût des aménagements nécessaires à la viabilisation des terrains, à proposer un bilan d'aménagement et à confirmer la réalisation de cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants et L.300-2,

VU la délibération n°2017/277 en date du 19 mai 2017 ouvrant la concertation relative au projet d'aménagement économique dit Galaxie 4,

VU les observations inscrites dans les registres de concertation et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, consultables dans les locaux du Pôle territorial ouest,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concertation relative au projet d'aménagement économique dit Galaxie 4 s'est déroulée du 12 juin 2017 au 15 septembre 2017, dans le respect des modalités définies dans la délibération n°2017/277 en date du 19 mai 2017,

CONSIDERANT que cette concertation a permis à Bordeaux Métropole de recueillir les questions et préoccupations, ainsi que les attentes des personnes intéressées, et en particulier des entreprises en ce qui concerne l'aménagement du site et d'alimenter les réflexions sur la conception et la réalisation du projet,

CONSIDERANT que le bilan de cette concertation, qui permettra d'alimenter les réflexions de Bordeaux Métropole, ne remet pas en cause et conforte l'opportunité de la poursuite de ce projet selon les objectifs définis dans la délibération n°2017/277 en date du 19 mai 2017,

CONSIDERANT que le projet d'aménagement du site économique dit Galaxie 4, répond à une réelle attente des entreprises en matière de terrains économiques, tend à éviter au plus les zones humides présentes sur le secteur tout en proposant de les intégrer comme un élément de programme et non comme une contrainte et répond aux objectifs du projet soumis à la concertation,

DECIDE

Article 1 : d'arrêter le bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement économique dit Galaxie 4, tel que dressé en annexe,

Article 2 : de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation, au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole (Direction du développement et de l'aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services de la Métropole,

Article 3 : de confirmer la réalisation du projet d'aménagement économique dit Galaxie 4, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées dans le rapport de présentation à savoir notamment la prise en compte du contexte environnemental (évitement d'une grande partie de la zone humide), la proposition de lots d'activités flexibles permettant de répondre au plus près des attentes des industriels.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 DÉCEMBRE 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 11 DÉCEMBRE 2017	la Vice-présidente,
	Madame Virginie CALMELS

ANNEXE 1

Saint-Médard-en-Jalles – Aménagement économique dit Galaxie 4

Bilan de la concertation

1. Le déroulement de la concertation

a. L'ouverture de la concertation

Par délibération n°2017/277 du 19 mai 2017, le Conseil Métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation règlementaire concernant le projet d'aménagement économique dit Galaxie 4.

La concertation s'est déroulée du 12 juin au 15 septembre 2017.

Les objectifs du projet tels que définis par la délibération étaient les suivants :

- Concevoir un aménagement flexible, adapté et adaptable aux besoins des futures entreprises qui s'installeront sur la zone d'activité,
- Répondre aux besoins de création de locaux d'activités, durable et de qualité,
- Maitriser le coût global de l'aménagement des espaces publics (coût d'investissements, de gestion et d'entretien) comprenant notamment un réseau viaire dont le montant pourrait avoisiner 1,9 millions d'euros,
- Veiller à l'intégration urbaine, architecturale et paysagère du projet en cohérence avec son milieu environnant, et en particulier le parc Galaxie existant,
- Prendre en compte les enjeux environnementaux propres au site de Galaxie 4.

Un dossier et un registre destiné à recueillir l'avis du public ont été déposés en mairie de Saint-Médard-en-Jalles, au Pôle territorial ouest (Direction du développement et de l'aménagement) de Bordeaux Métropole.

Le même dossier a été mis en ligne sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr>).

Lors de l'ouverture de la concertation, ont été versés au dossier :

- la délibération d'ouverture de la concertation,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre,
- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,

A la suite de l'avancement des études, le dossier de concertation a par la suite (8 septembre 2017) été complété des premiers éléments de l'étude préliminaire présentés également en réunion publique le 8 septembre 2017.

L'ensemble de ces éléments a permis d'assurer la bonne information du public tout au long de l'élaboration du projet.

Les moyens mis en œuvre pour informer le public ont été de plusieurs ordres :

- Affichage en mairie de Saint-Médard-en-Jalles et au Pôle territorial ouest (Direction du développement et de l'aménagement) de Bordeaux Métropole de la délibération n°2017-277 du 19 mai 2017 portant sur le lancement de la concertation et informant des modalités de concertation ;
- Affichage en mairie de Saint-Médard-en-Jalles, au Pôle territorial ouest (Direction du développement et de l'aménagement) de Bordeaux Métropole et sur le site internet de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr>) informant de la complétude du dossier de concertation ;
- Publicité dans sur les éditions de sud ouest du 23 mai 2017 informant de l'ouverture de la concertation et de ses modalités et du 29 août 2017 informant de la date retenue pour la clôture de la concertation à savoir le 15 septembre 2017 ;
- Création d'une page dédiée sur le site internet de la Bordeaux Métropole lié à la concertation de Galaxie 4 ;
- Insertion d'un avis dans l'Infolettre Bordeaux Métropole n°62 ;
- Insertion dans le journal de Bordeaux Métropole n°40 de juillet 2017 ;

b. La réunion publique du 8 septembre 2017

La réunion publique de présentation des premiers éléments de l'étude préliminaire s'est tenue le vendredi 8 septembre de 18h30 à 20h00 au Club House, Rue Charles Capsec, à Saint-Médard-en-Jalles.

Elle a rassemblé environ 25 personnes.

La réunion a été annoncée sur les sites internet de Bordeaux Métropole (site de la participation) et de la ville de Saint-Médard-en-Jalles et par courriels à l'attention des entreprises notamment celle voisines au projet.

La réunion avait pour objet de présenter et d'échanger sur le projet urbain, les intentions de projet et le parti d'aménagement et de présentation des premières intentions de projet.

Monsieur le Maire a introduit la réunion par un mot d'explication sur le contexte du projet. L'aménageur (La Fab), Bordeaux métropole (en tant que maître d'ouvrage) et le maître d'œuvre ont poursuivi la présentation par un bref rappel du site, de ses atouts, de son positionnement par rapport à l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc et des intentions de projet, avant de développer le parti d'aménagement actuellement au stade de l'étude préliminaire (composition, perspectives, usages, végétalisation, préservation de l'environnement).

Des échanges avec les participants ont suivi la présentation et sont reportés dans le compte rendu ci-dessous.

Les premiers éléments présentés de l'étude préliminaire, présentés en réunion publiques, ont été versés le jour même aux dossiers de concertation et mis à disposition sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

c. La clôture de la concertation

La clôture de la concertation a été annoncée par voie de presse dans le journal Sud Ouest et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole le 29 août 2017. Elle a été fixée au 15 septembre 2017.

2. Les contributions des participants

a. Les contributions issues des registres métropolitains et communaux

Aucune contribution n'a été portée sur les registres présents dans les locaux du Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole et dans ceux de la mairie de Saint-Médard-en-Jalles.

b. Les contributions issues du site internet de la participation de Bordeaux Métropole

Le nombre de contributions porté sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole est de trois avis et une réaction. Les pages internet de la participation de Bordeaux Métropoles sont jointes dans leur intégralité à la fin de la présente annexe et sont résumées ci-dessous.

Une première contribution est apporté le 2 juillet 2017 à 22h57 par « Association Naturjalles » et qui porte pour l'essentiel sur :

- Prise en compte de l'arrêté du 24 août 2012 émis par les services de l'Etat
- Prise en compte des risques
- Prise en compte des espaces boisés
- Gestion des eaux pluviales du site

Réponse : Concernant l'espace boisé situé à l'est : il est proposé de préserver autant que possible le boisement et d'intégrer dans la future fiche de lot une prescription pour préserver cet espace.

Sur le sujet de la gestion des eaux pluviales : cet aspect du projet est en cours de traitement par les acteurs (Maitrise d'ouvrage, aménageur, maitrise d'œuvre) et répondra aux exigences du PLUi à savoir un rejet des eaux régulé à hauteur de 3l/s/ha tout en ayant un traitement qui prend en compte la zone humide située à proximité.

Concernant la diffusion de l'arrêté du 24 août 2012 : cet arrêté portait sur un autre dossier pour lequel la commune n'a pas donné suite à cette opération. Aussi, présenter cette pièce à la concertation serait de nature à créer une confusion entre un avis portant sur un projet antérieur et celui porté par Bordeaux Métropole.

Une réaction à l'avis du 2 juillet 2017 est apportée au registre électronique le 3 juillet 2017 à 10h30 par « Leblondt » et qui porte pour l'essentiel sur :

- la communication de la documentation opposable

Réponse : à ce stade d'avancement du projet (niveau études préliminaires), il n'y a pas d'avis qui ait été émis par les services de l'Etat. Seuls le programme et les études préliminaires en cours sont mis, dans le cadre de la concertation, à disposition du public. Les services de l'Etat seront bien évidemment consultés et leur avis sera mis à la disposition du public.

Une troisième contribution est apportée le 3 juillet 2017 à 10h37 par Leblondt et traite pour l'essentiel :

- du lien entre la multiplication des projets économiques sur le secteur et la congestion du réseau viaire (5 projets sur le secteur sont actuellement en cours d'instruction dans le site Aéroport dans le cadre d'une Opération d'Intérêt Métropolitain (en ajoutant Parc du 21, Vert Castel 2, 45ème Parallèle et le projet de Macrolot)). Le contributeur précise que l'Autorité Environnementale souligne que « les principaux axes routiers du secteur connaissent des problèmes de congestion aux heures de pointe », que la gestion des déplacements dans ce secteur est un « enjeu capital ». Elle demande une « clarification de l'engagement des collectivités sur les mesures visant à favoriser le report modal vers des transports collectifs et des modes de circulation douce » et rappelle « l'importance de la mise en œuvre effective et rapide des engagements de Bordeaux Métropole sur l'amélioration du réseau de desserte de transport en commun et liaisons douces ». (avis sur le projet 4 lots).
- du nombre de places de stationnement exigées et « la surabondance » de places de parking pour les véhicules particuliers dans les programmes économiques au détriment des espaces forestiers et des espaces verts existants. Le contributeur regrette « l'absence d'un Plan de Déplacement Entreprise en amont du projet. »
- du souhait que la desserte de cette zone par les modes de déplacement doux soit traitée prioritairement et que les parkings des voitures soient mutualisés sur les parkings existants dans les autres sites de Galaxie (1 à 3) qui sont à moins de 300 m (cheminement piéton par exemple pour accéder à Galaxie 4).

Réponse : Concernant le lien entre les opérations économiques que développent les acteurs du territoire et la congestion du réseau viaire.

L'OIM Bordeaux Aéroport accompagne la création des zones d'activités nécessaires au développement économique de la Métropole en travaillant sur plusieurs axes pour améliorer la situation de gestion en développant le réseau des transports en commun et des liaisons douces :

La stratégie mobilité portée sur l'OIM s'appuie sur l'ensemble des modes de déplacements (bus, voiture, tram, vélo), car d'expérience, sinon, cela ne fonctionne pas.

La voiture restera encore pour de nombreuses années le mode de déplacement prédominant.

Pour autant, la métropole va investir 75 M€ entre 2017 et 2020 pour son plan vélo sur l'ensemble de son territoire. Sur l'OIM, 7 pistes vont être réalisées sous 2 ans pour permettre une circulation sécurisée en nord-sud et en est-ouest.

Les actions menées visent également à mettre à disposition des parkings sécurisés en lien avec les arrêts de transport en commun et les aires de covoiturage, à priorisation des aménagements dédiés, en proposant des cheminements entre les principaux pôles générateurs d'emploi (liaison entre les arrêts de transports en commun, les aires de covoiturage et les lieux de restauration...). Ainsi sur le secteur, en complément des équipements prévus sur cette opération, Bordeaux Métropole continue de mailler le territoire et réalise une liaison viaire (plus cheminement piéton et vélo) entre les opérations Galaxies et l'avenue de Magudas sur laquelle se trouve une piste cyclable sécurisée et un arrêt de bus (ligne 71 qui mène à la ligne A de tramway) .

Par ailleurs, un réaménagement du réseau viaire entre le rond point Feydit, l'avenue Magudas, Toussaint Catros, Marcel Dassault, Beaudésert, Rolland Garros et François Mitterrand (plus de 38 M € investis) va permettre de réaliser des pistes cyclables sécurisés et de proposer une voie mutualisée sur laquelle pourra circuler une ligne de bus reliant le terminus Le Haillan Rostand à Pessac Alouette, en passant par l'aéroport et en desservant le bassin d'emploi autour de ce dernier. Cette voie sera également accessible aux véhicules pratiquant le covoiturage ce qui doit permettre de diminuer le nombre de véhicules sur la route dans ce secteur.

Enfin, le tramway sera prolongé vers l'aéroport pour une meilleure desserte du secteur de l'OIM par les transports en commun.

Concernant la mutualisation des places de stationnement avec les autres sites : le projet doit aujourd'hui répondre aux besoins inscrits dans le PLU. Une mutualisation des places de stationnement doit pouvoir être étudiée (d'une part au sein du projet et d'autre part en lien avec les opérations précédentes). Toutefois, les places de stationnement existantes répondent à un besoin des entreprises déjà implantées. L'éventuelle diminution de l'offre de stationnement dans l'opération Galaxie 4 ne doit pas conduire à retrouver les véhicules stationnés sur le domaine public d'une manière anarchique et pouvant être potentiellement dangereuse.

Il est proposé d'étudier dans quelle mesure une mutualisation des places de stationnement peut être envisagée.

Une dernière contribution est apportée le 12 septembre 2017 par « Faune-Flore33 » et qui porte pour l'essentiel sur :

- la nécessaire coexistence du développement humain et la préservation de l'environnement ;
- l'avis favorable sur la conception de cette opération ; la perspective d'emplois et le respect du principe d'ERC (Eviter, Réduire, Compenser) notamment vis-à-vis de la zone humide.

- c. Les contributions issues de la réunion publique de présentation des premiers éléments de l'étude préliminaire du 8 septembre 2017

Bordeaux Métropole – Ville de Saint-Médard-en-Jalles
Opération d'aménagement Galaxie 4
Compte-rendu de la réunion publique du 8 septembre 2017

La réunion se tient au Club House, rue Charles Capsec, à Saint-Médard-en-Jalles le 8 septembre 2017 et réunit environ 25 personnes, dont des élus de Saint-Médard-en-Jalles et des entrepreneurs de la zone d'activités Galaxie.

Introduction de Jacques Mangon, Maire de Saint-Médard-en-Jalles

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune dans le développement économique de son territoire. Les fonciers du site de Galaxie 4 ont été acquis par la commune en 2011 dans le but d'y réaliser une opération d'aménagement économique. Cette intention ne s'est pas encore concrétisée pour permettre au projet de s'adapter à un certain nombre d'évolutions législatives et réglementaires, en particulier en matière d'environnement.

Présentation du projet par Flore Lavigne, La Fabrique de Bordeaux Métropole, Pierre Chiffre, Bordeaux Métropole, et l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère, représentée par Sébastien Forzy, Signes Paysages.

Cf. présentation powerpoint projetée en séance, annexée à ce compte-rendu.

La fabrique de Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole présentent les enjeux de ce projet aux différentes échelles pour la commune mais aussi à l'échelle de l'OIM Bordeaux Aéroparc.

Des éléments de contexte sont ensuite donnés par Signes Paysages, resituant le site de projet et ses caractéristiques propres dans son environnement direct.

Après, Signes Paysages commente les premières pistes explorées par l'équipe projet lors des études préliminaires qui ont consistés à croiser la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser) et les objectifs de l'opération. La Fabrique de Bordeaux Métropole rappelle que la concertation a lieu très en amont par rapport au déroulé du projet et que, par conséquent, les éléments présentés évolueront très probablement dans les phases ultérieures de définition du projet.

Puis, la Fabrique de Bordeaux Métropole rappelle les modalités de mise en œuvre du projet et le rôle respectif de Bordeaux Métropole, de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et de La Fabrique de Bordeaux Métropole. Le cadre de la concertation ainsi que ses dates clés sont également rappelés.

Enfin, la Fabrique de Bordeaux Métropole précise le calendrier prévisionnel de l'opération.

Questions / remarques de la salle

- Un chef d'entreprise implanté actuellement sur la zone d'activité Galaxie 3, en limite avec le site de Galaxie 4, interroge l'équipe projet quant à la possibilité de s'étendre sur le site de Galaxie 4, en précisant que son activité n'est pas en lien direct avec la filière Aéronautique Spatial Défense.

La fabrique de Bordeaux Métropole et Monsieur le Maire confirment qu'une attention particulière sera portée à ce que l'opération soit destinée prioritairement à l'accueil de nouvelles entreprises de la filière Aéronautique Spatial Défense. Néanmoins, la commercialisation ne sera pas fermée et devra veiller à conserver la souplesse nécessaire pour rester à l'écoute des besoins des entreprises.

- Une question est posée concernant la date à laquelle les terrains seront commercialisés.

La commercialisation pourrait avoir lieu à partir de mi-2019. La fabrique de Bordeaux Métropole précise que le calendrier est soumis à un certain nombre de prérequis techniques et de validations préalables, notamment environnementales.

- Un entrepreneur demande quelles seront les obligations à respecter par les preneurs des terrains aménagés.

La Fabrique de Bordeaux Métropole indique que les preneurs seront libres de choisir les maîtres d'œuvres et les entreprises sur lesquels ils s'appuieront pour construire leurs locaux et réaliser l'aménagement de leur parcelle. En revanche, les cessions des terrains s'accompagneront de cahiers de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales dans lesquelles les constructions devront s'inscrire, afin de s'assurer que les engagements pris par la collectivité dans tous ces domaines soient respectés.

- Un chef d'entreprise demande quel sera le prix de vente de ces terrains.

La Fabrique de Bordeaux Métropole indique que le prix de vente des terrains n'est pas encore connu dans la mesure où il est le résultat d'équilibres financiers qui sont à construire au fur et à mesure des études de projet.

Bien que les coûts liés à l'aménagement de l'opération Galaxie 4 soient encore à l'étude, Monsieur le Maire précise que l'objectif prioritaire de la collectivité est l'accueil des entreprises.

- Un entrepreneur demande quelle sera la qualité du réseau internet pour les futures parcelles.

Etant donné la desserte actuelle du réseau fibre pour la zone d'activité Galaxie, la Fabrique de Bordeaux Métropole indique qu'il est prévu le développement d'un réseau fibre sur le site de Galaxie 4.

- Un entrepreneur de la zone d'activité Galaxie indique que les voiries publiques de Galaxie 2 sont sujettes au stationnement sauvage. Ce constat fait craindre une dégradation de la situation et donc de la desserte de Galaxie 3, aujourd'hui en impasse. De plus, des personnes s'interrogent sur le dimensionnement de la voie de Galaxie 4 et la possibilité de circulation à double sens.

Signes Paysages indique que la route est dimensionnée à double-sens, en précisant que la voirie proposée pour Galaxie 4 permet également de boucler Galaxie 2.

Bordeaux Métropole précise que des travaux sont en cours pour réaliser un bouclage en double sens de Galaxie 3 sur le rond-point de Feydit. Ces travaux seront livrés en début d'année 2018.

- Un participant s'interroge sur la possibilité de mutualisation des parkings dans la zone d'activité Galaxie, afin de limiter d'une part l'imperméabilisation des sols et l'impact de l'aménagement sur l'environnement et d'autre part l'utilisation des voitures en incitant à la pratique des modes doux. Par ailleurs, cette mutualisation pourrait être une source d'économie pour le projet.

Un entrepreneur indique que la mutualisation des parkings peut-être une idée intéressante mais il précise que les distances à parcourir pour atteindre son poste de travail ne doivent pas être trop importantes par la suite. Peut-être faudrait-il réfléchir à plusieurs parkings mutualisés pour ne pas trop accroître les temps de parcours à pieds.

Un chef d'entreprise précise que la réalisation d'un parking mutualisé implique un surdimensionnement pour tenir compte dès le départ des éventuels besoins futurs de la zone, une fois l'ensemble des parcelles cédées.

La fabrique de Bordeaux Métropole indique que les parkings mutualisés sont d'autant plus pertinents que les besoins en stationnement sont déphasés. Généralement en zone d'activité, les pics des besoins en stationnement sont concentrés sur les mêmes périodes de la journée pour toutes les entreprises. Néanmoins, il y a probablement quelques possibilités de foisonnement.

La Fabrique de Bordeaux Métropole propose d'analyser le stationnement actuel sur Galaxie 1, 2 et 3, d'évaluer les possibilités de foisonnement existantes et d'examiner plus finement la question du stationnement sur le site de projet. Même si les schémas d'aménagement à la parcelle restent des projections théoriques des futurs besoins des entreprises, des solutions de mutualisation de parking seront étudiées à l'échelle de 2 lots contigus à minima. Par ailleurs la nature des revêtements sera étudiée en détail pour limiter l'imperméabilisation, tout en restant acceptable pour les futurs preneurs.

Un entrepreneur précise que le gain d'imperméabilisation lié à la mutualisation de parking est parfois faible au regard des besoins d'imperméabilisation à la parcelle imposés par les girations de poids-lourds.

Monsieur le Maire précise que les études de projet devront approfondir les questions liées au stationnement tout en restant pragmatique et en veillant à ne pas amputer l'opération d'une partie de ses surfaces cessibles.

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie importante du site n'est pas construite afin d'éviter une zone-humide au sud des aménagements prévus.

- Un entrepreneur demande quand les dates annoncées de commercialisation seront certaines.

Au vu des procédures et étapes de validation à venir, la Fabrique de Bordeaux Métropole indique qu'il sera certainement possible de présenter un planning définitif mi-2018.

En conclusion, Monsieur le Maire précise qu'au fur et à mesure de la poursuite des études de projet, de nouveaux temps d'échange et de rencontre seront organisés.

d. Les réponses apportées aux contributions écrites et orales, et la prise en compte des observations dans la conception du projet

Sur la question de l'insertion du projet dans son environnement Le parti d'aménagement, dans la cadre de l'opération Galaxie 4, privilégie la mise en valeur de la zone humide, en lui permettant de jouer un rôle essentiel dans l'attractivité économique du site : le contexte s'affirme en un vecteur d'une certaine qualité de vie au travail, en la capacité pour le salarié de profiter d'un paysage apaisé.

La physionomie de l'opération réduit les impacts directs sur la zone humide (stratégie ERC), et pérennise le cœur de cette dernière. Au-delà de la réflexion stricte par le périmètre, il a été choisi de prévoir dans la structuration d'ensemble la création d'un corridor écologique Nord > Sud, qui a vocation à faire perdurer les échanges faunistiques entre le fossé existant au Nord, et le cœur de la zone humide. Ce corridor constitue également un espace de respiration sanctuarisé, insensible au devenir et aux évolutions des différents lots.

Enfin, le plan d'ensemble met en avant un point singulier en plein cœur du site, lieu d'interface entre la zone d'activités et le cœur de la zone humide. Ce site s'offre aux salariés en élément structurant du cadre de vie, en capacité à profiter sur site de sa pause du midi, etc...

Sur la question du stationnement / mode de déplacement doux : L'observation du fonctionnement des opérations préalables Galaxie 2 et Galaxie 3 a mis en avant l'appropriation de l'espace public aux heures de travail par les véhicules en stationnement, qui monopolisent les cheminements piétons et accotement, rendant inconfortables voire dangereux les déplacements doux.

La création de la ZAE Galaxie 4 est l'occasion d'apporter des réponses au stationnement sauvage, avec pour enjeu de libérer l'espace public, et de favoriser les modes de déplacement alternatifs.

L'objet de cette approche n'est pas de désengorger les opérations Galaxie précédentes, mais d'envisager les possibilités de gestion de Galaxie 4, tout en laissant ouverte les opportunités d'amélioration de la situation sur Galaxie 2 et Galaxie 3.

Ainsi, pour répondre à la question du stationnement, il a été étudié 3 scénarios de gestion :

- *Une gestion du stationnement via l'espace public ;*

Pour la gestion sur l'espace public, ce scénario représenterait environ 80 véhicules légers sur des stationnements longitudinaux continus unilatérale (ou 160 VL en bilatéral) diminué des accès à réserver en fonction de nombre final de lots à desservir et de la qualité d'usage recherchée dans cette opération qui doit accueillir de façon confortable et sécuritaire les déplacements des piétons et des cyclistes.

Cette configuration n'est pas retenue. A ce stade des études, il n'est pas envisagé de permettre un stationnement partiel sur l'espace public, afin d'être cohérent avec la qualité d'accueil souhaitée pour les déplacements doux, et de réserver un maximum d'espace à la structuration végétale de la voirie.

- La création d'un parking public capacitaire, répondant aux besoins de l'ensemble de l'opération ;

Mettre à la disposition de l'ensemble des futurs salariés un parking mutualisé, permettant de libérer les surfaces utiles des lots, au bénéfice de la surface à bâtir, de la structuration végétale, et des espaces de manutention.

Si cette configuration apparaît séduisante de prime abord, cela nécessiterait la monopolisation d'environ 6 000m² de terrain pour formaliser un parking. Cette surface représente près de 21% de la surface cessible totale de l'opération, soit l'équivalent d'un macro-lot, remettant potentiellement en cause les enjeux économiques de l'opération. De plus, cette configuration risquerait de créer un « appel d'air » depuis les opérations Galaxie 2 et Galaxie 3, rendant insuffisante la capacité offerte pour Galaxie 4.

- La gestion des stationnements à la parcelle.

C'est le scénario préférentiel à ce stade de la réflexion, en imposant au niveau du cahier des charges d'aménagement des lots la création d'une jauge individuelle de stationnement suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins générés par la nature de l'activité considérée.

Cette gestion laisse une plus grande souplesse vis-à-vis des activités des futurs utilisateurs et préserve les capacités de cessibilité de la surface dédiée à l'activité économique.

Par ailleurs, cette gestion à la parcelle laisse la possibilité de concevoir des parkings mutualisés entre deux ou trois parcelles voisines, ce qui ouvre la porte à des économies d'échelle pour les propriétaires, à la prise en compte d'un certain niveau de foisonnement en

fonction des horaires de fonctionnement des activités concernées, induisant ainsi une diminution raisonnable de la surface dédiée au stationnement.

Enfin, en matière de processus d'imperméabilisation des sols et au regard de la proximité de la zone humide, le projet milite pour une démarche exemplaire de ce point de vue et pourrait proposer des configurations de parking dites perméables.

Plusieurs techniques sont disponibles pour favoriser cette perméabilité, l'objectif étant d'étendre significativement les surfaces d'absorption, et de réduire d'autant les surfaces inertes :

- Parking béton à joints engazonnés ;
- Bandes de roulement en béton, interstices engazonnés ;
- Dallages ou pavages spécifiques en béton, avec réserves de substrat ;
- Dallages spécifiques en pvc, avec réserves de substrat ;
- Parking en béton ou enrobé poreux...

Au-delà de la conception du projet, les contributions des participants auront aussi vocation à orienter les modalités de réalisation du projet (études et travaux).

Ainsi, les remarques sur les questions de respect de l'environnement et du traitement du stationnement devront conduire à poursuivre la recherche de la meilleure solution pour traiter le stationnement (mutualisation, foisonnement, intégration, ...) et sur la mise en place d'un plan de masse qui laisse toute sa place à la nature en l'intégrant comme une valeur ajoutée.



Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Participations par thématiques](#) > [Économie](#) >

Aménager la zone économique Galaxie 4 à Saint-Médard-en-Jalles

PARTICIPATION TERMINÉE

Publiée le 12 / 06 / 2017
Modifiée le 15 / 09 / 2017

L'aéronautique, l'espace et la défense (Thalès, Dassault, ASL, etc.) sont les principaux moteurs du développement économique de l'ouest de la Métropole bordelaise. Près de 40.000 personnes travaillent déjà sur cette zone ; près de 10.000 emplois supplémentaires pourraient y être créés à l'horizon 2030.

Pour y parvenir, Bordeaux Métropole **aménage de nouveaux sites économiques, dont la zone d'activités dite « Galaxie 4 »**. En collaboration avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles, ce sont 6 hectares aujourd'hui en friche qui seront aménagés pour des entreprises souhaitant s'implanter ou s'agrandir.

Le projet d'aménagement est en cours de définition. **A partir du lundi 12 juin 2017**, vous êtes invités à exprimer vos remarques, questions et propositions.

La concertation a été clôturée le 15 septembre 2017.

Etat de la participation : Terminée

Type : Réglementée / Concertation simplifiée ?

Thématique : [Économie](#)

Porteur de la participation : [Bordeaux Métropole](#) ?

Gestionnaire de la participation : [Pierre Chiffre](#)

Mandataire : La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) ?

Mairie associée : Mairie de Saint-Médard-en-Jalles

Communes et quartiers : [Saint-Médard en Jalles](#)

Localisation de la participation : [Voir le plan](#)

Éléments clés

6 HECTARES à aménager pour des entreprises

10.000 EMPLOIS à créer sur l'OIM Bordeaux Aéroport d'ici 2030



LES PARCELLES À AMÉNAGER AVEC, AU FOND, L'ACTUELLE ZONE GALAXIE

Calendrier simplifié de la participation

- 15 / 09 / 2017 : [Clôture de la concertation](#)
- 08 / 09 / 2017 : [Réunion publique](#)
- 12 / 06 / 2017 : [Ouverture de la concertation](#)
- 23 / 05 / 2017 : Avis d'ouverture de concertation
- 19 / 05 / 2017 : Délibération d'ouverture

Documents de présentation

En savoir plus

Site externe : [Tout savoir sur l'OIM Bordeaux Aéroport](#)

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

« Galaxie 4 » : ce nom évocateur d'espace désigne un futur nouveau site économique autour de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, côté Saint-Médard-en-Jalles. Il devrait accueillir principalement (mais pas exclusivement) des entreprises des filières aéronautique, spatiale et de la défense.

Des aménagements nécessaires pour accueillir de nouvelles entreprises

Dans la continuité de la zone « Galaxie » actuelle, le site « Galaxie 4 » s'étendra sur environ **6 hectares**, entre l'avenue de Capeyron et l'avenue de Mazeau. Aujourd'hui en friche, il nécessite divers aménagements avant d'y installer de nouvelles entreprises ou des établissements qui cherchent à s'agrandir.

Dans sa délibération du 19 mai 2017, Bordeaux Métropole a fixé le **cadre général de ces aménagements**. Ils devront par exemple être assez flexibles et diversifiés pour s'adapter aux besoins des entreprises, avec des coûts d'investissement et de fonctionnement maîtrisés. Ils devront également réduire au maximum leur impact sur l'environnement naturel.

A la demande de Bordeaux Métropole et en accord avec la commune propriétaire des terrains, La Fab **étudie aujourd'hui les conditions d'intégration** urbaine, architecturale et paysagère de l'opération, en cohérence avec son milieu environnant, en particulier avec le parc Galaxie existant.

En savoir plus :

- Le [plan du périmètre](#) du site « Galaxie 4 ».
- La [localisation de « Galaxie 4 »](#) dans l'ouest de l'agglomération bordelaise.
- La [délibération du 19 mai 2017](#) qui fixe notamment les objectifs du projet.

« Galaxie 4 » : un site à fort potentiel économique

Le site « Galaxie 4 » se situe dans le périmètre de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) « Bordeaux Aéroport », zone dans laquelle

Documents à télécharger

[Délibération d'ouverture \(19 mai 2017\)](#)

PDF 583.7Ko

TÉLÉCHARGER 

[Plan de situation dans l'agglomération \(annexe 1 de la délibération 19 mai 2017\)](#)

PDF 368.7Ko

TÉLÉCHARGER 

Bordeaux Métropole et les communes associées cherchent à **créer 10.000 emplois supplémentaires** à l'horizon 2030.

Dans un esprit de développement durable, Galaxie 4 présente des **atouts indéniables** pour attirer les entreprises : à moins de 20 minutes en bus du centre-ville de Saint-Médard ou de celui de Mérignac, il est aussi facilement accessible à vélo. En lien direct avec les secteurs d'activité du Haillan et de Mérignac, de nombreux services (commerces, restauration, équipements sportifs, crèches, hôtels...) sont disponibles pour les salariés dans un rayon maximum de 5 kilomètres.

En savoir plus :

- Les premiers éléments de diagnostic urbain dans [la notice de concertation](#).
- Les premiers [éléments d'étude](#) (exemples de schémas d'aménagement et d'occupation des parcelles, principes d'aménagement des voiries, etc.) présentés en réunion publique du 8 septembre 2017.
- La [localisation de « Galaxie 4 » dans l'OIM](#) Bordeaux Aéroport.

Participez au projet !

Vous êtes chef d'entreprise et envisagez de vous installer ou de vous agrandir ? Vous connaissez bien ce secteur géographique et son fonctionnement au quotidien ? Bordeaux Métropole, la commune de Saint-Médard-en-Jalles et La Fab cherchent à **mieux comprendre vos attentes et à recueillir vos suggestions, afin de définir le projet plus en détail**. Donnez-nous votre avis !

La concertation a été clôturée le 15 septembre 2017.

[Plan de situation dans l'OIM \(annexe 2 de la délibération 19 mai 2017\)](#)

PDF 1.4Mo

TÉLÉCHARGER 

Vous aussi, réagissez et participez à cette démarche !

[Charte de modération](#)

[3 Avis et 1 réaction](#)



Avis de

Faune-Flore33

Le 12 septembre
2017
à 16h37

Bonjour,

Ce projet peut a priori apparaître comme un problème en matière de protection de la nature. A y regarder de plus près, ce n'est pas notre avis. Sauf à considérer que l'homme est le poison de la nature et qu'il ne doit plus se développer, il faut pouvoir faire coexister développement humain et préservation de l'environnement.

A ce titre le projet Galaxy IV nous semble très bien pensé car il offre des perspectives d'emplois en optimisant les synergies et la cohérence géographique au regard des la zone économique OIM déjà existante. Par ailleurs, il faut saluer le souci dans le projet de respecter sur les parcelles concernées le principe d'éviter, réduire, compenser les impacts au milieu naturel. Il y a en particulier une attention spécifique aux zones humides.

Bref, pour tous ces éléments notre collectif girondin de protection de la nature ne s'oppose pas à ce projet de Galaxy IV.

Collectif Faune, Flore de Gironde

Aucune réaction



Avis de
Leblondt
Le 3 juillet 2017
à 10h37

Avec le dossier « Galaxy 4 », ce sont au moins de 5 projets qui sont actuellement en cours d'instruction dans le site Aéroparc dans le cadre d'une Opération d'Intérêt Métropolitain (en ajoutant Parc du 21, Vert Castel 2, 45ème Parallèle et le projet de Macrolot). A fil des conclusions qu'elle a rendues sur ces 4 projets, l'Autorité Environnementale souligne que « les principaux axes routiers du secteur connaissent des problèmes de congestion aux heures de pointe », que la gestion des déplacements dans ce secteur est un « enjeu capital ». Elle demande une « clarification de l'engagement des collectivités sur les mesures visant à favoriser le report modal vers des transports collectifs et des modes de circulation douce » et rappelle « l'importance de la mise en œuvre effective et rapide des engagements de Bordeaux Métropole sur l'amélioration du réseau de desserte de transport en commun et liaisons douces ». (avis sur le projet 4 lots). Force est de constater l'incohérence entre le fort développement économique voulu dans ce secteur et le traitement qui est fait par Bordeaux Métropole de la problématique du transport. On note d'un côté la précipitation de l'offre foncière avec, je cite, « des procédures environnementales facilitées pour les porteurs de projet grâce à l'intervention de la Métropole » qui propose « des terrains clés en mains » : c'est ce qu'on peut lire sur le site de Bordeaux Métropole). De l'autre côté, on note un manque de volontarisme pour adopter des mesures plus contraignantes favorisant les transports alternatifs. Le nouveau site de Thalès illustre cette incohérence. La SEPANSO, dans son contribution à l'enquête publique, a ainsi pointé la surabondance de places de parking pour les véhicules particuliers : ils représentent 75 % de l'effectif des salariés prévus et parallèlement l'absence d'un Plan de Déplacement Entreprise en amont du projet. Elle a déploré la destruction de 16 hectares de zones naturelles pour seulement 21 % de surfaces bâties tandis que les voies et stationnements représentaient à elles seules 37% du territoire. Ces deux critiques ont d'ailleurs été relayées par le commissaire enquêteur qui a demandé dans ses conclusions de préserver l'espace boisé restant et de réfléchir à « un stationnement moins consommateur d'espace foncier et forestier ».

Je recommande que la question de la desserte de cette zone par les modes de déplacement doux soit traitée prioritairement et que les parkings des voitures soient mutualisés sur les parkings existants dans les autres sites de Galaxie (1 à 3) qui sont à moins de 300 m (cheminement piéton par exemple pour accéder à galaxie 4).

Aucune réaction



Avis de
**Association
Nat...**
Le 2 juillet 2017
à 22h57

Quelle surprise de lire que la zone Galaxie 4 représente 6ha en friche! Le dossier de 10 pages consultable en mairie n'avance comme argument que la zone fait partie de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) de Bordeaux aéroparc, qui rassemble déjà 40 000 emplois et vise d'ici 2030 atteindre les 350 000 emplois! Surprise de Naturjalles de lire qu'il s'agit d'une friche de 6ha, alors que l'arrêté préfectoral du 24 août 2012 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'art R 122-3 du code de l'environnement soumettait le projet de viabilisation à ETUDE D'IMPACT parce que les

éléments fournis par le pétitionnaire ne permettaient pas de garantir l'absence d'impact notable sur l'environnement c'est à dire 1- la prise en compte des risques tels que définis par les plan de prévention applicables (inondations- feux de forêt- risque industriel)le projet s'inscrivant dans les périmètres en vigueur des PPRI, PPRT et PPRIF 2- la préservation des Espaces naturels puisqu'en sa partie est, il y a un ESPACE BOISÉ (disparu en 2017?) 3- la gestion des eaux pluviales du site, (car situé à proximité des périmètres de protection éloignée du champ captant Thil Gamarde et des ressources Caupian, SMIM2 et Gajac. Naturjalles demande que cet arrêté préfectoral soit porté à la connaissance du public...et trouve inadmissible cette omission d'information
Pour Naturjalles
Françoise Couloudou

1 

1 réaction argumentée 



Avis de
Leblondt
Le 3 juillet 2017
à 10h30



Il faut vraiment veiller à ce que l'ensemble de la documentation opposable soit communiquée. Lorsque j'ai étudié un autre dossier du secteur, le projet Macrolot Parinaud qui a fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal de Saint Médard en Jalles le 28 juin 2017, j'avais par exemple signalé l'absence au dossier de l'Avis Explicite de l'Autorité Environnementale qui pourtant était téléchargeable depuis le site de la mairie de Mérignac

PARTICIPATION HORS LIGNE

En complément du présent site web, d'autres moyens d'information et de contribution vous sont offerts.

Des dossiers et registres papier dans 2 lieux publics

Pour ceux qui préfèrent le papier, un dossier complet (le même que celui à télécharger sur ce site) et un registre de recueil des avis sont à votre disposition à la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles et au Pôle territorial ouest.

- Voir [les adresses des lieux](#).

Une réunion publique le 8 septembre 2017 pour discuter du projet

Une réunion publique aura lieu [le 8 septembre 2017](#). Elle permettra à toute personne intéressée de **s'informer** des avancées des études (exemples de schémas d'aménagement et d'occupation des parcelles, principes d'aménagement des voiries, etc.), de **poser ses questions** à Bordeaux Métropole et à la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles et d'**exprimer ses avis et contributions**.

Prochaines actions hors ligne à propos de cette participation

15 / 09 / 2017 : [Clôture de la concertation](#)

08 / 09 / 2017 : [Réunion publique](#)

12 / 06 / 2017 : [Ouverture de la concertation](#)

BILAN DES PARTICIPATIONS EN LIGNE ET HORS LIGNE

Publié le 12/06/2017

La concertation est clôturée depuis le 15 septembre 2017.

Un bilan sera prochainement approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole. Il sera publié sur le présent site web.

Vous ne voulez pas le rater ?

- [Suivez cette participation](#) (en cliquant sur le bouton jaune en haut à droite) pour recevoir une notification dès publication du bilan.

DÉCISIONS

Publié le 09/06/2017

La concertation est clôturée depuis le 15 septembre 2017.

Une décision sera prochainement prise par le Conseil de Bordeaux Métropole sur la base du bilan de la concertation. Elle sera publiée sur le présent site web.

Vous ne voulez pas la rater ?

HAUT DE PAGE ↑

Bordeaux Métropole a besoin de VOUS !

Participez, inscrivez vous !

Donnez votre avis, échangez avec les autres inscrits, suivez des participations.... La création de votre profil (public ou privé) est la première étape de votre participation.

CRÉER UN COMPTE



COMMUNAUTÉ

[Les membres](#)



elisabeth33

a ajouté un avis sur

[Extension du réseau de tramway vers Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan](#)



DamienBastide

a rejoint la communauté

Restez informé

Pour suivre les actualités de la Métropole, n'hésitez pas à vous abonner à la newsletter.

Votre adresse e-mail

S'INSCRIRE



SITE PROPOSÉ PAR

**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

MENTIONS LÉGALES

CGU

ACCESSIBILITÉ

CRÉDITS

CONTACT

CONCEPTION &
CRÉATION INOXIA.COM